



2021 > 2022

Guide d'accueil des étudiants internationaux

SOMMAIRE

1

L'UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE

- P6** Présentation de l'université
- P8** Chiffres-clés

2

VENIR ÉTUDIER À PARIS

- P12** Démarches administratives
 - > Visas et titres de séjour
 - > Logement
 - > Santé
 - > Banques
- P22** Vivre à Paris
 - > Budget
 - > Travailler en France
 - > Se déplacer
 - > Sortir

3

VIE UNIVERSITAIRE

- P34** Organisation des études
- P36** Devenir étudiant à Paris 1 Panthéon-Sorbonne
 - > Inscription
 - > Intégration
- P40** Ressources
 - > Services numériques
 - > Bibliothèques
- P45** Associations et activités culturelles
 - > Associations
 - > Activités culturelles
- P48** Sport
- P50** Restauration

4

INFORMATIONS PRATIQUES

- P54** Calendrier universitaire
- P58** Centres de Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- P60** Acronymes utiles
- P62** Contacts
 - > Maison Internationale
 - > Paris 1 Panthéon-Sorbonne
 - > Numéros d'urgence
- P63** Check-lists récapitulatives

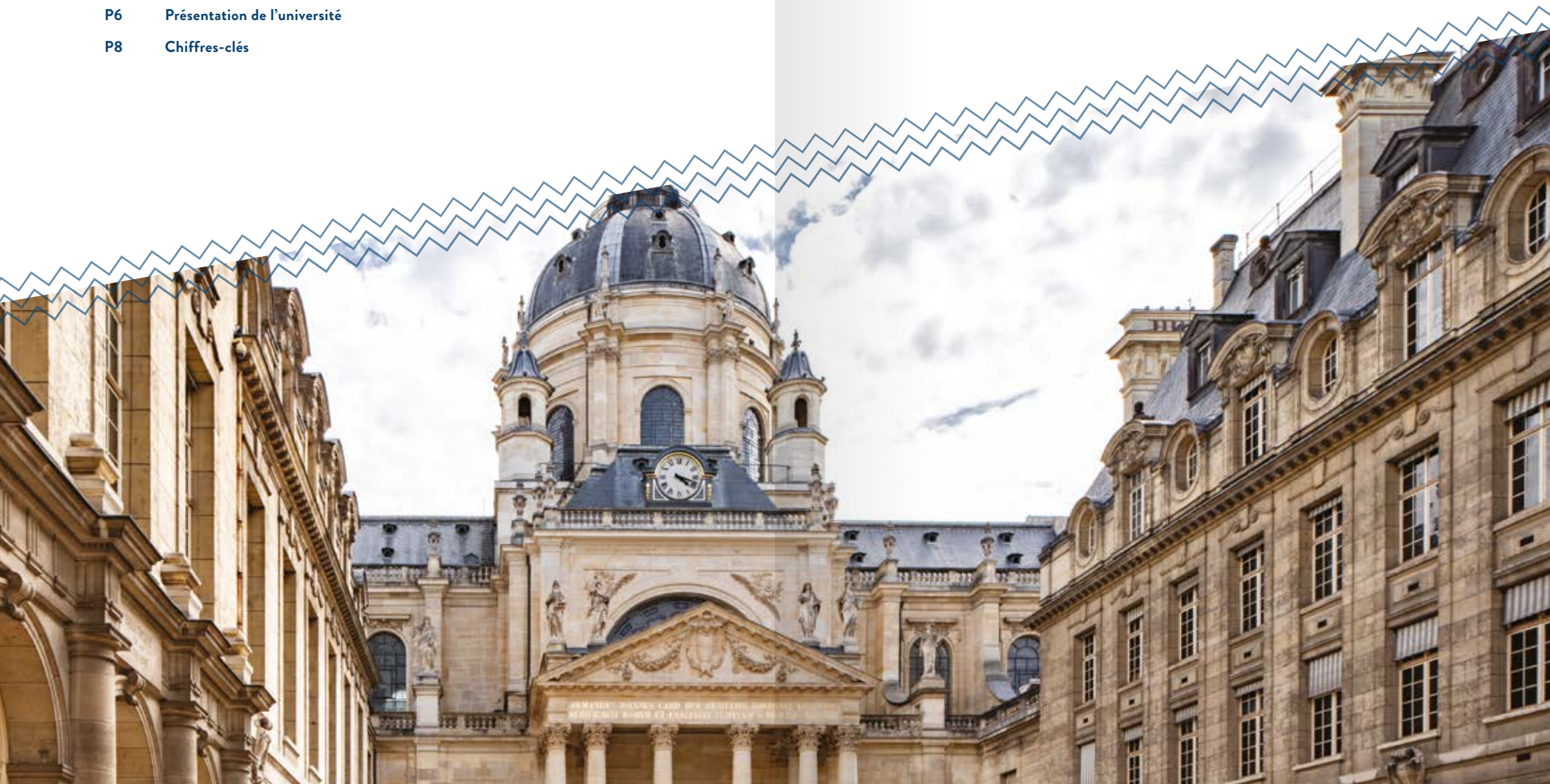


1

L'UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE

P6 Présentation de l'université

P8 Chiffres-clés



1

PRÉSENTATION DE L'UNIVERSITÉ

Héritière du Collège de la Sorbonne fondé au XIII^e siècle par Robert de Sorbon et située au cœur du quartier latin de la capitale, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est aujourd'hui l'une des universités françaises les plus anciennes et les plus renommées. Depuis sa constitution en 1970, l'université a toujours su allier tradition et modernité.



TROIS GRANDS PÔLES DISCIPLINAIRES

L'offre de formation proposée par Paris 1 Panthéon-Sorbonne repose sur trois piliers : les sciences économiques et de gestion, les sciences humaines et les arts, et les sciences juridiques et politique. Cet éventail complet de formations fait de Paris 1 Panthéon-Sorbonne la plus grande université française de sciences humaines et sociales, tant par la diversité de ses enseignements que par le nombre d'étudiants.

Privilégiant l'interdisciplinarité depuis sa création, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne propose des doubles cursus innovants, en licence comme en master, réputés aussi bien en France qu'à l'étranger.

UNE RECHERCHE D'EXCELLENCE

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ne conçoit pas la formation sans la recherche. A l'image de son offre de formation, la recherche est structurée autour de trois grands pôles disciplinaires avec 36 équipes de recherche et 10 écoles doctorales. Une thèse par jour est soutenue à l'université et le catalogue des Éditions de la Sorbonne s'enrichit d'une soixantaine de titres chaque année.

OUVERTURE SUR LE MONDE

Parmi les 45 200 étudiants inscrits dans les 10 unités de formation et de recherche et les quatre instituts de l'université, plus de 18% sont de nationalité étrangère. Grâce aux liens étroits et anciens que l'université a su nouer avec un grand nombre d'établissements dans le monde (389 partenaires dans 78 pays) et de par son implication au sein de nombreux réseaux, l'internationalisation de l'enseignement et de la recherche à Paris 1 Panthéon-Sorbonne ne cesse de croître et de se renforcer.

Cette forte présence à l'international permet à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne de proposer par exemple des cotutelles internationales de thèses, des Erasmus Mundus, des diplômes conjoints ou encore de nombreuses formations internationales diplômantes parfois délocalisées au sein d'universités partenaires étrangères.

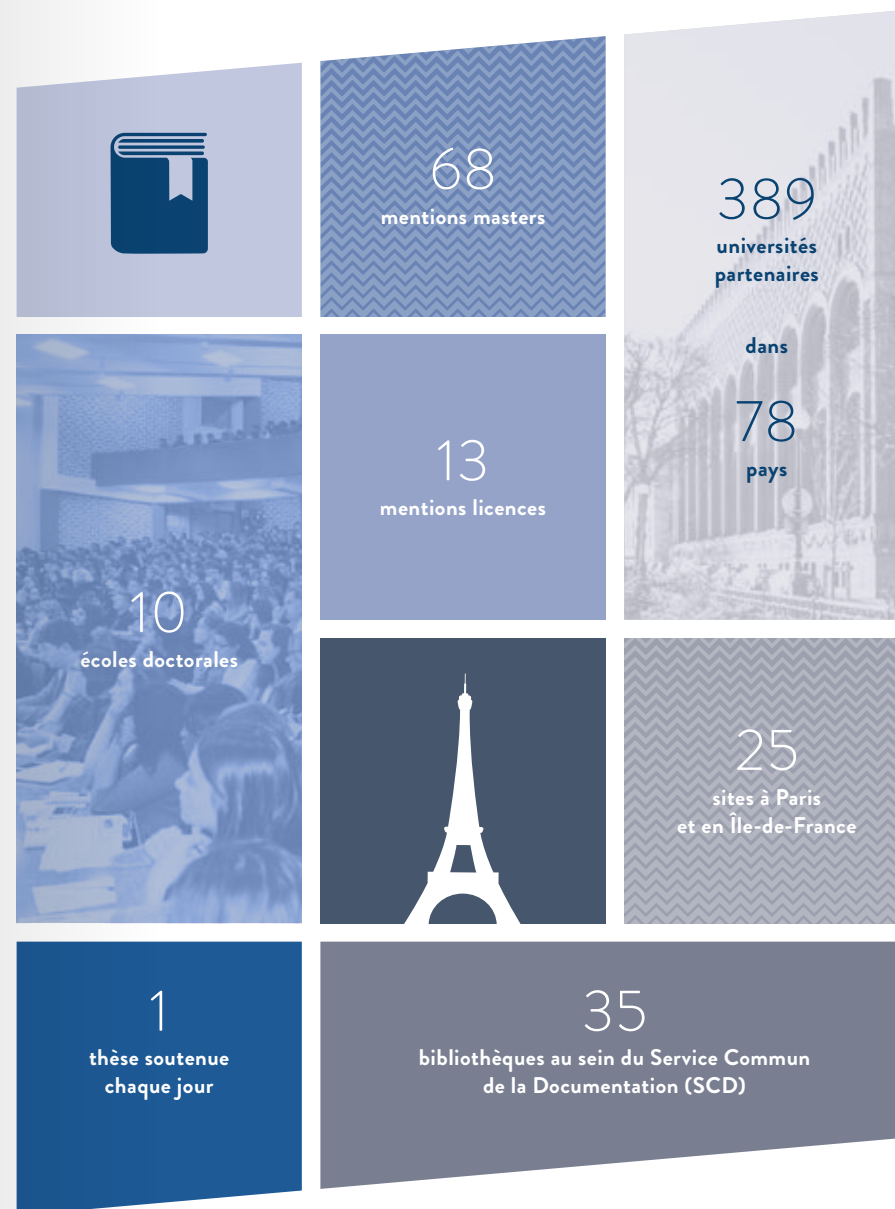
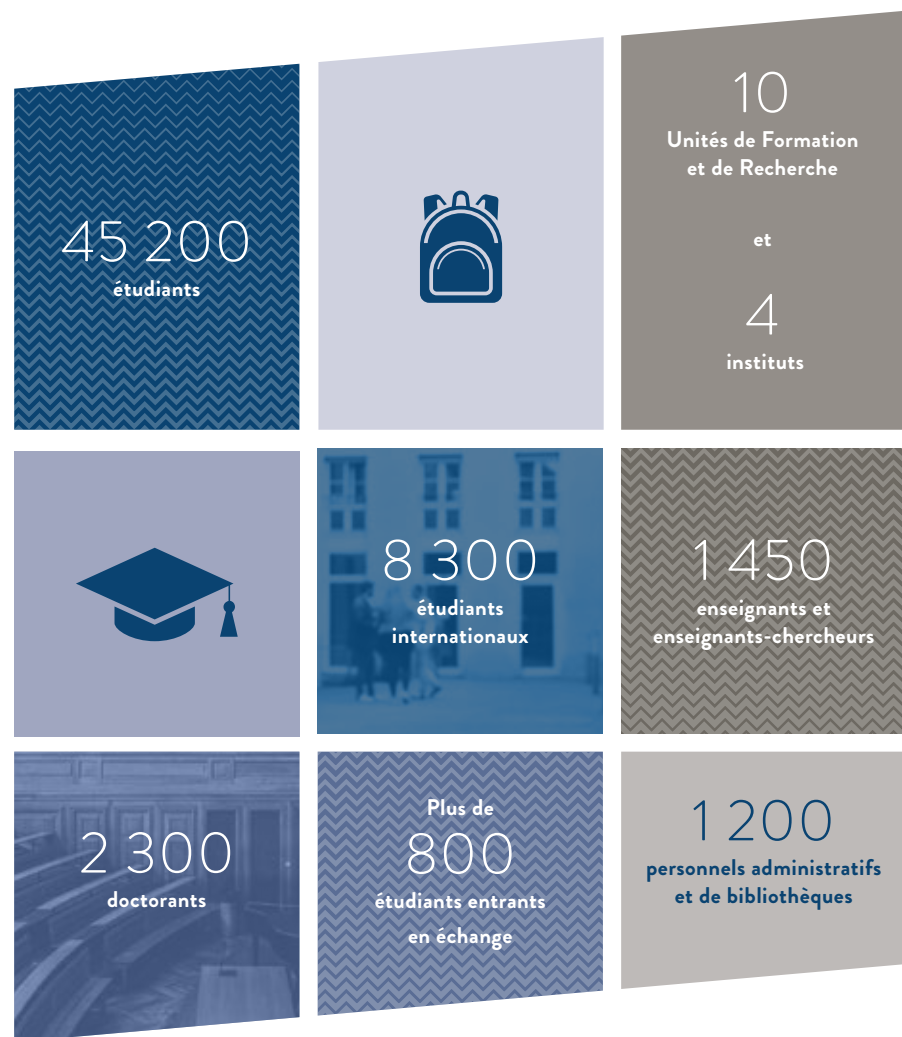
RENOMMÉE INTERNATIONALE

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est très présente dans les classements internationaux. Dans le classement QS 2021 par discipline, sept de ses domaines d'études et de recherche figurent dans le top 50 mondial, dont deux dans le top 20 (histoire classique et ancienne et droit). Au niveau national, Paris 1 Panthéon-Sorbonne est également la première institution dans sept disciplines : anthropologie, archéologie, architecture, droit, études du développement, géographie et histoire.



1

CHIFFRES-CLÉS



2

VENIR ÉTUDIER À PARIS

P12 Démarches administratives

- > Visas et titres de séjour
- > Logement
- > Santé
- > Banques

P22 Vivre à Paris

- > Budget
- > Travailler en France
- > Se déplacer
- > Sortir



2

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



VISAS ET TITRES DE SÉJOUR

Si vous n'avez pas la nationalité d'un des pays membres de l'Union européenne, de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse), d'Andorre, de Monaco, de Saint-Marin ou du Vatican, vous devez obtenir un visa pour venir étudier à l'université. Cette formalité doit s'accomplir avant votre arrivée en France.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE VISAS POUR ÉTUDIER EN FRANCE

Pour un séjour de trois mois ou plus

(visa long séjour)

Le Visa Long Séjour valant Titre de Séjour mention « étudiant » ou VLS-TS « étudiant »

vous permet de suivre des études en France pour une période de quatre mois à un an. À son expiration, vous devez demander une carte de séjour pour pouvoir rester en France.

Le Visa Long Séjour Temporaire (VLS-T) « étudiant »

permet de suivre des études en France pour une période de quatre à 12 mois. Il n'est pas renouvelable.

Le Visa D

portant la mention : « carte de séjour à solliciter dans les deux mois suivant l'entrée en France » : ce dispositif spécifique s'applique uniquement aux ressortissants algériens.

Pour un séjour de moins de trois mois

(visa court séjour)

Le visa de court séjour « étudiant concours »

ne concerne que les étudiants non-européens et n'est valable qu'en France. Il vous permet de venir en France pour passer un concours ou un entretien d'admission dans un établissement de l'enseignement supérieur. En cas d'admission, le visa de court séjour « étudiant concours » vous permettra de demander une carte de séjour étudiant en préfecture sans être obligé(e) de retourner dans votre pays de résidence. En cas d'échec, vous devrez quitter la France dès la publication des résultats. Notez que le visa court séjour « étudiant concours » ne peut être délivré que si le résultat du concours ou de l'entretien d'entrée est connu dans les trois mois.

Le visa Schengen court séjour

permet d'entrer et de séjourner dans les pays de l'Espace Schengen pour une durée maximale de 90 jours. Il peut s'appliquer à un séjour ininterrompu de 90 jours ou plusieurs séjours d'une durée cumulée de 90 jours.

Comme les motifs touristiques ou d'affaires, suivre une formation courte, effectuer un stage ou exercer une activité rémunérée après avoir obtenu une autorisation provisoire de travail sont des motifs valides pour se voir accorder un visa Schengen court séjour. Le visa Schengen court séjour à une seule entrée n'est valable que pour un unique voyage. S'il permet deux ou plusieurs entrées, c'est un visa de circulation qui est valide entre six mois et cinq ans. Il autorise un ou plusieurs

séjours successifs ne dépassant pas 90 jours étalés sur une période maximale de 180 jours.

Aucune formalité n'est nécessaire ni à l'arrivée, ni au départ. À l'expiration des 90 jours, vous devez quitter l'espace Schengen. Le visa Schengen court séjour est renouvelable, mais vous devrez attendre six mois pour déposer une nouvelle demande. À la différence d'un visa de long séjour, il ne vous autorise pas à vous installer en France.

Modalités de demande

Avant votre départ pour la France, vous devez demander un visa au consulat de France de votre lieu de résidence en présentant notamment votre certificat d'admission à l'université, des justificatifs de ressources et une attestation d'hébergement en France.

Si vous habitez dans un pays à procédure « Études en France », cette demande doit être faite en ligne avec l'aide de l'espace Campus France de votre lieu de résidence.

DÉMARCHES DÈS VOTRE ARRIVÉE EN FRANCE

Pour les visas de long séjour

Si vous êtes titulaire d'un Visa Long Séjour valant Titre de Séjour (VLS-TS)

(1^{ère} demande), vous disposez de trois mois pour faire les démarches nécessaires. Vous devrez valider votre visa en ligne en vous connectant sur administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr.

Modalités de validation

Pour valider votre VLS-TS en ligne, vous aurez besoin d'une adresse e-mail valide, des informations figurant sur votre visa, de votre date d'arrivée en France, de votre adresse de résidence en France et d'une carte de paiement pour payer la taxe de séjour en ligne.

Si vous ne disposez pas de carte de paiement, vous pouvez acheter un timbre électronique dans un bureau de tabac, sur une borne dédiée, et payer en espèces.

Une fois la procédure en ligne terminée, vous recevrez par e-mail vos identifiants de connexion pour accéder à votre espace personnel et obtenir la confirmation de validation de votre VLS-TS. Un deuxième e-mail pouvant être téléchargé vous confirmera les informations que vous avez renseignées en ligne.

Si vous êtes titulaire d'un Visa Long Séjour Temporaire ou VLS-T

sachez qu'il n'a pas besoin d'être validé en préfecture à votre arrivée. Vous n'avez aucune démarche à accomplir pendant toute la durée de validité de votre visa. Le VLS-T n'est pas renouvelable, vous ne pouvez pas prolonger votre séjour au-delà de sa durée de validité. A son expiration, vous devez quitter le territoire français.

Pour les visas de court séjour

Si vous êtes titulaire d'un visa de court séjour « étudiant concours »

en cas d'admission, vous pourrez demander une carte de séjour étudiant en préfecture sans être obligé de retourner dans votre pays de résidence. En cas d'échec, vous devrez quitter la France dès la publication des résultats.

Si vous êtes titulaire d'un visa Schengen court séjour

aucune formalité n'est nécessaire ni à l'arrivée, ni au départ. À l'expiration des 90 jours, vous devez quitter l'espace Schengen. Le visa Schengen court séjour est renouvelable, mais vous devrez attendre six mois pour déposer une nouvelle demande. À la différence d'un visa de long séjour, il ne vous autorise pas à vous installer en France.

Attention !

Un visa touristique, quel qu'il soit, ne peut jamais être transformé en visa étudiant ou en titre de séjour étudiant, ni en France, ni dans aucun autre pays de l'Union européenne.

Si vous êtes titulaire du Visa D portant la mention « carte de séjour à solliciter dans les deux mois suivant l'entrée en France »

vous devez dans les deux mois de votre arrivée solliciter la délivrance d'une carte de séjour auprès de la préfecture de votre domicile ou bien par le biais du service dédié au sein de votre université.

Contact

titredesejouretudiant@univ-paris1.fr

Sites utiles

Campus France :

www.campusfrance.org/fr/visas-et-cartes-de-sejour

France-Visas :

france-visas.gouv.fr/web/france-visas/accueil

LOGEMENT

La recherche de logement en Île-de-France n'est pas une chose facile et peut prendre du temps. Il convient donc d'anticiper au maximum cette démarche. Chaque étudiant doit chercher par lui-même son logement, et au besoin prévoir des solutions de logement temporaire pour les premiers temps de l'année universitaire.



L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne dispose de quelques logements dans des résidences universitaires qu'elle réserve aux étudiants en programme d'échange. Toutefois, l'admission et l'inscription à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne n'entraînent pas l'attribution automatique d'un logement.

LOGEMENTS EXCLUSIVEMENT POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN PROGRAMME D'ÉCHANGE

Les possibilités de logement présentées ci-dessous concernent uniquement les étudiants étrangers en programme d'échange.

L'attribution de ces logements est effectuée par la direction des Relations internationales de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en fonction des demandes et des disponibilités.

Crous de Paris

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne dispose chaque année de quelques logements dans certaines résidences du Crous de Paris. Le loyer est compris entre 250 et 550€ en fonction du type de logement.

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ne délivre pas d'attestation de logement par anticipation vous permettant d'entreprendre vos démarches consulaires.

Pour vous aider dans votre recherche de logement, Paris 1 Panthéon-Sorbonne vous propose diverses possibilités de logement. Veuillez noter que ces possibilités de logement ne permettent malheureusement pas de satisfaire toutes les demandes.

Cité internationale universitaire de Paris (CiuP)

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne dispose chaque année de quelques logements à la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP). Le loyer est compris entre 500 et 800€ en fonction du type de logement. Ces logements sont destinés uniquement aux étudiants étrangers en programme d'échange de niveau master et doctorat.

Veuillez noter que ces deux organismes peuvent aussi demander le paiement de frais de réservation.



LOGEMENTS POUR TOUS LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS (PROGRAMME D'ÉCHANGE ET MOBILITÉ INDIVIDUELLE)

Ces possibilités de logement concernent tous les étudiants étrangers inscrits à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Cité internationale universitaire de Paris (CiuP)

Si vous êtes étudiant(e) étranger(e) de niveau master, vous pouvez faire une candidature individuelle à la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP), directement sur son site Internet.

Studapart

Partenaire de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, la plateforme **Studapart** met à disposition des étudiants des offres de logement de différents types (particuliers, résidences étudiantes, agences immobilières).

Si vous êtes intéressé(e) par cette possibilité de logement, vous devez contacter la direction des Relations internationales dès que vous êtes en mesure de fournir un document prouvant votre acceptation à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Le Service de la Vie Étudiante de Paris 1 Panthéon-Sorbonne a également développé différents partenariats pour vous accompagner dans votre recherche de logement. Consultez leur page Facebook pour plus d'informations.

Contact

international-housing@univ-paris1.fr

Sites utiles

Crous :
www.crous-paris.fr/logement

CiuP :
www.ciup.fr

Studapart :
pantheonsorbonne.studapart.com/fr

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Assurance habitation

Que vous soyez logé(e) dans une résidence du Crous ou à la CiuP, ou que vous soyez locataire d'un logement dans le parc privé, il vous sera demandé de souscrire une assurance habitation auprès d'une société d'assurance ou d'une banque.

L'assurance habitation permet de couvrir financièrement les dommages pouvant survenir dans votre logement, à la suite d'un cambriolage, d'un incendie ou d'un dégât des eaux, par exemple. Cette assurance est obligatoire et est à la charge du locataire. Le montant de l'assurance habitation varie, entre autres, en fonction du lieu de votre logement, de sa superficie et de la valeur totale de vos biens.

L'assureur auprès duquel vous signerez un contrat d'assurance habitation pourra aussi vous fournir une attestation de responsabilité civile, document indispensable à la finalisation de votre inscription administrative à l'université. L'attestation de responsabilité civile vous couvre en cas de dommages causés aux tiers et/ou aux biens. L'attestation de responsabilité civile peut aussi être obtenue auprès d'une mutuelle.

Dépôt de garantie

À la signature du bail (ou contrat de location), il est courant que le propriétaire exige du locataire qu'il verse un dépôt de garantie. Il s'agit d'une somme d'argent que le propriétaire conservera pendant toute la durée de la location, destinée à couvrir certains manquements du locataire, comme un loyer impayé ou certaines dégradations dans le logement.

Caution locative

Un propriétaire exige souvent d'un locataire qu'il puisse prouver l'existence d'un garant. Un garant, généralement un membre de sa famille ou un ami qui accepte de se porter caution, s'engage à payer le loyer du locataire dans le cas où ce dernier se trouverait dans l'impossibilité de le faire. Si aucun de vos proches ne peut se porter caution pour vous, vous pouvez vous adresser à certains organismes spécialisés.

Le groupe Action Logement a mis en place le Visa pour le logement et l'emploi (Visale), une caution gratuite accordée à un locataire qui permet de prendre en charge le paiement de son loyer en cas de défaillance de paiement. Sur le même principe, Garantme propose également une garantie aux étudiants qui en sont dépourvus. Cette prestation est payante.

Aide personnalisée au logement (APL)

L'aide personnalisée au logement (APL) est une aide financière accordée sous conditions de ressources aux personnes pour les aider à payer leur loyer.

Vous pouvez faire une demande pour recevoir l'APL auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Le montant de l'APL est variable en fonction, entre autres, de votre lieu de résidence, de la superficie de votre logement et de vos ressources. Pour savoir si vous êtes éligible et pour connaître le montant de l'aide à laquelle vous pourriez avoir droit, vous avez la possibilité de faire une simulation sur le site de la CAF.

Sites utiles

Visale : www.visale.fr

Garantme : garantme.fr/fr

Campus France : www.campusfrance.org/fr/logement-etudiant-en-France

CAF : www.caf.fr

L'affiliation à la sécurité sociale est gratuite et obligatoire pour tous les étudiants en France, qu'ils soient français ou étrangers.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

Pourquoi ?	Quand ?	Comment ?	Combien ?
Pour me faire rembourser une partie de mes frais de santé (consultation médicale, examens médicaux...).	Dès que possible après mon inscription à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.	En me connectant sur le site d'Ameli destiné aux étudiants étrangers, disponible en français et en anglais.	C'est gratuit. Les étudiants, français comme étrangers, ne payent pas pour s'inscrire à la sécurité sociale française.

Je dois m'affilier si :

- > Je suis étudiant(e) européen(ne) et je n'ai pas de Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM).
- > Je suis étudiant(e) européen(ne) et j'ai un formulaire S1.
- > Je ne suis pas étudiant(e) européen(ne).

Je n'ai pas besoin de m'affilier si :

- > Je suis européen(ne) et je suis en possession d'une Carte Européenne d'Assurance Maladie ou d'un certificat provisoire. Je serai remboursé(e) de mes frais santé dans les mêmes conditions que si j'étais dans mon pays d'origine. Ma carte doit être valide au moins jusqu'à la fin de l'année universitaire en cours.
- > J'ai déjà été inscrit(e) dans un établissement d'enseignement supérieur français, quelle que soit ma nationalité. Je vérifie auprès de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ma bonne affiliation.

Les étudiants ayant la nationalité d'un pays de l'Union européenne, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège ou de la Suisse ont la possibilité d'avoir une Carte Européenne d'Assurance Maladie. Ils n'ont donc pas besoin de s'inscrire à la sécurité sociale française. Cette carte doit être demandée dans son pays d'origine. La Carte Européenne d'Assurance Maladie donne accès aux soins en France.

Qu'est-ce que le formulaire S1 ?

Le formulaire S1 concerne uniquement les citoyens des pays de l'Union européenne, de l'Espace Economique Européen (EEE) et de la Suisse.

C'est un document portable qui se demande dans votre pays d'origine, avant de partir, auprès de l'organisme de santé où vous êtes affilié(e). Il vous permet de vous inscrire à la sécurité sociale en France.

Des accords de réciprocité existent entre l'assurance maladie française et celles d'autres pays. Pour en savoir plus sur ces accords, consultez le site du CLEISS (Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale).

LES MUTUELLES ET LES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

Pour augmenter le montant des remboursements des frais de santé, il est possible de souscrire une complémentaire santé ou mutuelle.

Comment souscrire à une mutuelle ?

Il n'est pas obligatoire mais recommandé de souscrire à une mutuelle pour compléter ses remboursements de santé. Vous pouvez demander un devis et comparer les offres auprès de différents organismes tels que des mutuelles étudiantes, des compagnies d'assurance ou des banques.

Vérifiez bien que la mutuelle que vous choisirez vous propose une responsabilité civile valable pour votre vie privée et votre vie étudiante. Cela vous permettra d'être couvert(e) sur votre lieu d'études ou votre lieu de stage.

LES CONSULTATIONS MÉDICALES

Comment consulter un médecin ?

Il existe au sein-même de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne le service de Santé universitaire (SSU), où vous pourrez consulter un médecin. Certaines consultations sont gratuites, notamment pour la contraception, les dépistages, la vaccination, la nutrition ou encore le suivi psychologique.

Vous pouvez aussi trouver les coordonnées d'un médecin extérieur à l'université et prendre rendez-vous en ligne sur le site web ou l'application mobile Doctolib.

Si vous avez des questions sur la sexualité, sur les relations amoureuses ou sur les moyens de contraception, adressez-vous au Planning Familial, association qui propose des consultations gratuites et confidentielles. Les femmes peuvent notamment s'y faire prescrire un moyen de contraception qui leur convient. Le Planning Familial dispose d'antennes partout en France.



Sites utiles

Ameli pour les étudiants étrangers :
etudiant-etranger.ameli.fr

CLEISS : www.cleiss.fr

Doctolib : www.doctolib.fr

Page « Santé » du site web de l'université :
pantheon-sorbonne.fr/vie-etudiante/sante

Planning Familial :
www.planning-familial.org

€ BANQUES

Posséder un compte bancaire est un droit reconnu par la loi française. Un étudiant étranger qui réside en France peut donc ouvrir un compte bancaire dans n'importe quelle banque en France. Les différents établissements bancaires sont représentés dans la majorité des villes : il suffit de prendre un rendez-vous avec un conseiller dans une agence.

Tous les étudiants ont le droit d'ouvrir un compte bancaire en France. Cela vous facilitera la vie quotidienne, notamment pour régler vos factures (électricité, téléphone, loyer) et vos abonnements (transports, Internet). Vous pourrez également percevoir plus facilement vos éventuels salaires et vous faire rembourser vos frais de santé directement. Une carte de paiement française vous permet également de régler la majorité de vos dépenses et vous évite de transporter des sommes importantes d'argent liquide. Vous aurez droit à une carte bancaire et un chéquier. Grâce à votre relevé d'identité bancaire (RIB), vous pourrez mettre facilement en place des prélèvements automatiques pour vos différents abonnements.

De plus, vos relevés bancaires peuvent servir de preuve de versement de subsides en France dans le cadre d'un renouvellement de titre de séjour.

Comparez les offres de différentes banques. Les coûts de la carte de retrait, des virements internationaux et des retraits d'argent à l'étranger peuvent sensiblement varier d'un établissement à l'autre.

Trois documents sont nécessaires pour ouvrir un compte bancaire : une pièce d'identité, un justificatif de domicile et une attestation de scolarité ou une carte d'étudiant.

En cas de difficulté pour ouvrir un compte bancaire, il existe une procédure dite de « droit au compte ». La Banque de France désignera d'office une banque qui sera obligée de vous ouvrir un compte. Les détails de cette procédure, les documents à fournir et les associations proposant de l'aide sont sur le site de la Banque de France.

Site utile

Banque de France :
particuliers.banque-france.fr/votre-banque-et-vous/droit-au-compte/jai-besoin-dun-compte-bancaire



2

VIVRE À PARIS

€ BUDGET

COÛT DE LA VIE

Les tarifs ci-dessous sont donnés à titre indicatif et peuvent varier.

Logement



(loyer mensuel)

Studio au Crous :	250€-550€
Studio à la CiuP :	500€-800€
Studio privé :	800€

Électricité, eau (mensuel) :	50€
------------------------------	-----

Alimentation



Repas au restaurant universitaire :	3,30€
Repas au restaurant :	15€-20€
Sandwich :	4€-6€
Café :	2€-3€
Baguette :	1€
Viennoiserie :	1€-1,50€

Transports



Forfait mensuel :	75,20€
Ticket de métro :	1,90€
Carnet de 10 tickets de métro :	16,90€
Ticket à bord du bus :	2€

Téléphonie, Internet



(abonnement mensuel)	
Téléphonie mobile :	15€
Internet :	20€-30€

Loisirs



Place de cinéma :	8€-12€
Entrée pour une exposition :	5€-15€
Entrée à la piscine :	2€-3,50€



TRAVAILLER EN FRANCE

La loi française autorise les étudiants étrangers à travailler 964 heures dans l'année, soit l'équivalent de 60 % de la durée légale du temps de travail. Il ne peut donc s'agir que d'un salaire d'appoint. Selon votre situation, vous pouvez être amené(e) à demander une autorisation de travail. Cette demande s'effectue via la plateforme en ligne ANEF du Ministère de l'Intérieur.



La réalisation d'un stage est parfois obligatoire pour valider certains diplômes. Les étudiants français et étrangers sont alors soumis aux mêmes règles :

- > Le stage doit être encadré par une convention signée entre l'établissement et la structure accueillant l'étudiant,
- > Si le stage dure plus de deux mois, le taux horaire de la gratification est égal au minimum à 3,90€ par heure de stage.

La plateforme Jobaviz du Crous propose gratuitement des offres d'emploi entièrement dédiées aux étudiants, leur permettant de trouver un travail compatible avec leurs études et adapté à leur profil.

www.jobaviz.fr

Le CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse) propose également une sélection d'offres d'emploi dont des « jobs étudiants ».

www.cidj.com

RéseauPro est une plateforme numérique permettant aux étudiants et diplômés de l'université de trouver des offres de stage et d'emploi.

reseaupro.univ-paris1.fr

SE DÉPLACER

A PARIS ET EN ÎLE-DE-FRANCE

Paris et l'Île-de-France sont desservies par un vaste réseau de transports en commun étendu sur 5 zones : métro, bus, tramway, réseau express régional (RER) et trains régionaux (Transilien). La RATP assure l'exploitation de la majeure partie des transports en commun de Paris et d'une partie de sa banlieue.

Si vous souhaitez prendre un abonnement, vous avez le choix entre :

- > **Le forfait imagine R Étudiant** : forfait annuel destiné aux étudiants de moins de 26 ans résidant en Île-de-France. Il permet des voyages illimités dans toute la région (tarif toutes zones : 350€ par an).
- > **Le forfait Navigo Mois** : forfait mensuel permettant de voyager en illimité dans toutes les zones (75,20€ par mois).

Métro, bus et tramway

Le prix d'un ticket T+ est de 1,90€ pour un trajet. Il peut être acheté en version papier, sur le passe Navigo Easy ou sur téléphone. Il vous permet de voyager sur les lignes de métro, de RER en zone 1, de bus et de tramway.

Vous pouvez également obtenir une carte à valider à chaque trajet en souscrivant au service Navigo Liberté +. Vous payez l'ensemble de vos trajets effectués en prélèvement automatique le mois suivant, en bénéficiant d'un tarif avantageux de 1,49€ l'unité.

- > **Le métro** est le mode de transport le plus simple, le plus rapide et le moins coûteux pour se déplacer à Paris. Le réseau compte 16 lignes et plus de 300 stations à Paris et en banlieue. En semaine, le métro est ouvert de 5h30 à 1h15 environ. Les vendredi et samedi soirs, tout comme les veilles de fêtes, il ferme au plus tard à 2h15.
- > **Le bus** est un excellent moyen de découvrir Paris. Les lignes de bus dans Paris circulent pour la plupart du lundi au dimanche. La fréquence de passage des bus les dimanches et jours fériés peut être réduite selon les lignes.

- > **Le Noctilien** est un service de 47 lignes de bus permettant de se déplacer à Paris et en Île-de-France, la nuit, entre 0h30 et 5h30.
- > Sur les **10 lignes du réseau francilien de tramway**, quatre desservent Paris : T2, T3a, T3b et T9. Les tickets de tramway sont les mêmes que ceux utilisés à bord du métro, des bus et du RER dans Paris.



RER et Transilien

Le réseau de RER est constitué de 5 lignes (A, B, C, D et E) qui desservent Paris et l'Île-de-France. Les tarifs des tickets sont les mêmes que ceux du métro à condition de circuler uniquement dans Paris intra-muros. Au-delà, le tarif dépend de votre destination en région parisienne.

Les trains Transilien sont des trains régionaux qui partent essentiellement des grandes gares parisiennes (Gares du Nord, de l'Est, de Lyon, d'Austerlitz, Montparnasse et Saint-Lazare).

Vélo

Vélib' est le système de vélos en libre-service de Paris. Pour pouvoir utiliser les vélos mécaniques et à assistance électrique de Vélib', des pass 1 ou 7 jours et des abonnements avec ou sans engagement existent.

Île-de-France Mobilités propose un service de location longue durée (6 mois) de vélos à assistance électrique, appelé « Véligo Location ».

EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

En avion

Paris est desservie par trois aéroports internationaux :

> Aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle (CDG)

En **RER B** (stations Aéroport Charles de Gaulle 1 pour les terminaux 1 et 3 et Aéroport Charles de Gaulle 2-TGV pour le terminal 2)

En **TGV** (Gare Aéroport Charles de Gaulle 2-TGV)

En **Bus RATP** : lignes 350 et 351

En **Noctilien** : lignes N140 et N143

En **Roissybus**

> Aéroport de Paris-Orly

En **RER B** et « Orlyval », ou **RER C** et navette « GO C Paris »

En **Bus RATP** : ligne 183

En **Noctilien** : lignes N22, N31, N131 et N144

En **Orlybus**

En **Tramway** (ligne T7) et **métro** (ligne 7)

> Aéroport de Paris-Beauvais

En **Navette** Paris Beauvais (ligne de métro 1 ou de RER C, Porte Maillot)

En **Train express régional** (TER) (Paris Gare du Nord)

En train

Le réseau ferroviaire français est très développé. Le train reste généralement le moyen de transport le plus rapide et le plus pratique pour se déplacer à travers la France, notamment avec le TGV (Train à Grande Vitesse). L'entreprise ferroviaire publique française est la SNCF.

Liste des gares SNCF à Paris :

Paris Austerlitz	Paris Saint-Lazare
Paris Est	Paris Bercy Bourgogne – Pays d'Auvergne
Paris Gare du Nord	Paris Gare de Lyon
Paris Montparnasse	

En autocar

L'autocar est un mode de transport relativement pratique pour voyager en France si vous disposez de plus de temps que d'argent. Il existe plusieurs compagnies desservant notamment la gare de Bercy-Seine ou encore la gare routière internationale de Paris-Gallieni, à Bagnole, qui constitue l'une des plus importantes gares routières d'autocars en Europe.

Sites utiles

Imagine R : www.imagine-r.com

Île-de-France Mobilités :
www.iledefrance-mobilites.fr

RATP : www.ratp.fr

Transilien : www.transilien.com

Vélib' Métropole :
www.velib-metropole.fr

SNCF : www.oui.sncf

Véligo : veligo-location.fr



SORTIR

Accueillante, ouverte sur le monde et riche d'un patrimoine culturel impressionnant, Paris demeure la première destination culturelle au monde. Elle a par ailleurs été élue la 4^e meilleure ville étudiante d'Europe, et la 7^e mondiale (QS *Best Student Cities* 2019).

Tout au long de l'année, Paris vibre au rythme des expositions, des spectacles, des festivals, des salons et des événements sportifs. Les arts, l'architecture, la mode, la gastronomie et l'artisanat se réinventent sans cesse au cœur de la capitale française.

Chaque quartier de Paris possède ses sites incontournables, ses jardins secrets et ses lieux insolites, qu'il s'agisse de la butte Montmartre, de Montparnasse, du quartier latin, du canal Saint-Martin ou encore des quais de Seine.

Chiffres-clés :

3 opéras

144 musées

2 206
monuments historiques

754 écrans de cinéma

33 cabarets

Source : « Le Tourisme à Paris -
Chiffres clés 2019 » - OTCP

MUSÉES ET MONUMENTS

Avec près de 150 musées, l'offre culturelle de la capitale est l'une des plus vastes au monde. Peinture, sculpture, photographie, art contemporain, sciences : l'éventail des thématiques abordées dans les musées parisiens est très large et il y en a pour tous les goûts.



Gratuité pour les moins de 26 ans

L'accès aux collections permanentes de près de 50 musées et monuments à Paris et en Île-de-France est gratuit pour les jeunes de moins de 26 ans ressortissants de l'un des pays de l'Union européenne (musée du Louvre, musée d'Orsay, Château de Versailles, etc.). Vous pouvez également bénéficier d'un tarif réduit pour les expositions temporaires dans la plupart de ces musées.

Musées gratuits pour tous

La visite des collections permanentes de 12 des 14 musées de la Ville de Paris est gratuite pour tous, toute l'année (seules la crypte archéologique de l'Île de la Cité et les Catacombes restent payantes).

Quelques sites incontournables à visiter

Arc de Triomphe

Catacombes de Paris

Centre Pompidou

Château de Versailles

Cinémathèque française

Cité de l'architecture et du patrimoine

Cité des sciences et de l'industrie

Fondation Louis Vuitton

Grand Palais

Institut du monde arabe

Maison européenne de la photographie

Musée d'Art Moderne de Paris

Musée d'Orsay

De nombreux autres musées sont gratuits toute l'année, comme le Musée du Parfum Fragonard, le mémorial de la Shoah ou encore le musée Curie.

Musée de l'Orangerie

Musée de la musique

Musée des Arts Décoratifs

Musée du Louvre

Musée du quai Branly – Jacques Chirac

Musée Picasso

Musée Rodin

Muséum national d'histoire naturelle

Palais de Tokyo

Panthéon

Petit Palais

Tour Eiffel

Notre sélection :

Bibliothèque nationale de France (BnF)

Hôtel de Ville de Paris

Gaîté Lyrique

Musée de Montmartre

Musée des Archives nationales

Pavillon de l'Arsenal



Vous pouvez également flâner librement dans l'un des 490 parcs et jardins publics de la capitale, l'une des plus boisées d'Europe. Du bois de Vincennes au Jardin du Luxembourg, en passant par les Buttes-Chaumont ou le Jardin des Plantes, vous avez l'embaras du choix.

En dehors de Paris, de nombreuses escapades accessibles à moins d'1h30 valent le détour et n'ont rien à envier aux sites parisiens. Partir sur la trace des peintres impressionnistes à Auvers-sur-Oise ou Giverny, visiter l'un des nombreux châteaux de la région comme Vaux-le-Vicomte ou Fontainebleau, ou encore découvrir la Villa Savoye de l'architecte Le Corbusier à Poissy, les possibilités sont nombreuses.

ÉVÈNEMENTS

Les manifestations culturelles et sportives listées ci-dessous font partie des événements annuels incontournables à Paris. Les dates de ces événements sont susceptibles d'être modifiées en cas de circonstances exceptionnelles.

Journées Européennes du Patrimoine : troisième week-end de septembre

Visites gratuites ou à tarif réduit de sites insolites qui ouvrent leurs portes pour l'occasion.

Nuit Blanche à Paris : premier samedi d'octobre

Jusqu'à l'aube, découverte d'œuvres d'art installées dans l'espace public ou dans des bâtiments parisiens.

Nouvel an chinois : entre fin janvier et début février

Au cœur du « Chinatown » parisien, défilés grandioses en costumes traditionnels.

Printemps du cinéma : début du printemps

Pendant trois jours, tarif unique à 4€ pour tous les films et dans toutes les salles de cinéma.

Marathon de Paris : avril

Un des plus importants marathons du monde, réunissant près de 60 000 coureurs.

Nuit européenne des musées : samedi le plus proche du 18 mai

Visite nocturne des musées parisiens avec des animations inédites.

Roland-Garros : fin mai-début juin

Le plus grand tournoi de tennis au monde sur terre battue.

Fête de la musique : le 21 juin

Concerts gratuits dans les rues, jardins, églises, bars et clubs de Paris.

Fête du cinéma : fin juin – début juillet

Durant quatre jours, tarif unique à 4€ pour tous les films et dans toutes les salles de cinéma.

Fête nationale : le 14 juillet

Feu d'artifice tiré de la tour Eiffel.

Paris Plages : de début juillet à fin août

Sable, transats, palmiers et animations en bord de Seine et au bassin de la Villette.

THÉÂTRES

Avec pas loin de 300 spectacles par semaine et 130 salles, Paris propose une très grande variété de pièces de théâtre tout au long de l'année.

Avec le soutien de la Ville de Paris, certains théâtres privés de la capitale proposent des places aux jeunes de moins de 26 ans à 10€, dans la limite des disponibilités, les mardis, mercredis et jeudis.

Véritable institution du théâtre français, la Comédie Française offre tous les mercredis des places aux moins de 28 ans, une heure avant le début de la représentation, sans réservation.

CINÉMA

Avec 450 à 500 films à l'affiche chaque semaine, les salles de cinéma à Paris offrent une programmation très diversifiée, avec de nouvelles sorties chaque mercredi. Chaque arrondissement parisien dispose d'au moins une salle. La plupart des cinémas parisiens projettent les films étrangers en version originale sous-titrée en français.



L'association *Lost in Frenchlation* propose aux non-francophones de découvrir des films français sous-titrés en anglais, dans des cinémas typiquement parisiens. Les séances sont précédées d'un cocktail et suivies d'un débat animé en anglais.

Des tarifs réduits pour les étudiants et les jeunes de moins de 26 ans sont proposés dans la plupart des cinémas parisiens. Dans certains cinémas, les séances du matin sont proposées à des tarifs encore plus avantageux.

BONS PLANS

Kiosque Jeunes

Le Kiosque Jeunes est un dispositif mis en place par la Ville de Paris, offrant aux Parisiens âgés de 13 à 30 ans de nombreuses sorties culturelles : concerts, théâtres ou encore manifestations sportives.

Pour accéder aux offres, il vous suffit de créer un compte parisien sur moncompte.paris.fr, de créer votre profil sur kiosquejeunes.paris.fr et de l'activer.

Vous pouvez également profiter des sorties du Kiosque Jeunes sans inscription préalable en vous déplaçant au Kiosque Jeunes, ouvert du mardi au samedi de 11h à 19h et situé au 10 passage de la Canopée, 75001 Paris.

Pass Jeunes

Chaque année, de début juin jusqu'à la rentrée, le Pass Jeunes permet aux Parisiens de 15 à 25 ans un accès gratuit ou à tarif réduit à une large sélection d'activités culturelles, sportives et de loisirs. Entièrement gratuit, ce pass se présente sous la forme d'un chéquier contenant des coupons qui permettent d'aller voir des expositions, des monuments, d'aller à la piscine ou encore au cinéma.

Pour bénéficier de ce Pass Jeunes, vous devez le réserver en ligne (dans la limite des stocks disponibles) sur passjeunes.paris.fr, puis le retirer dans un point de distribution.

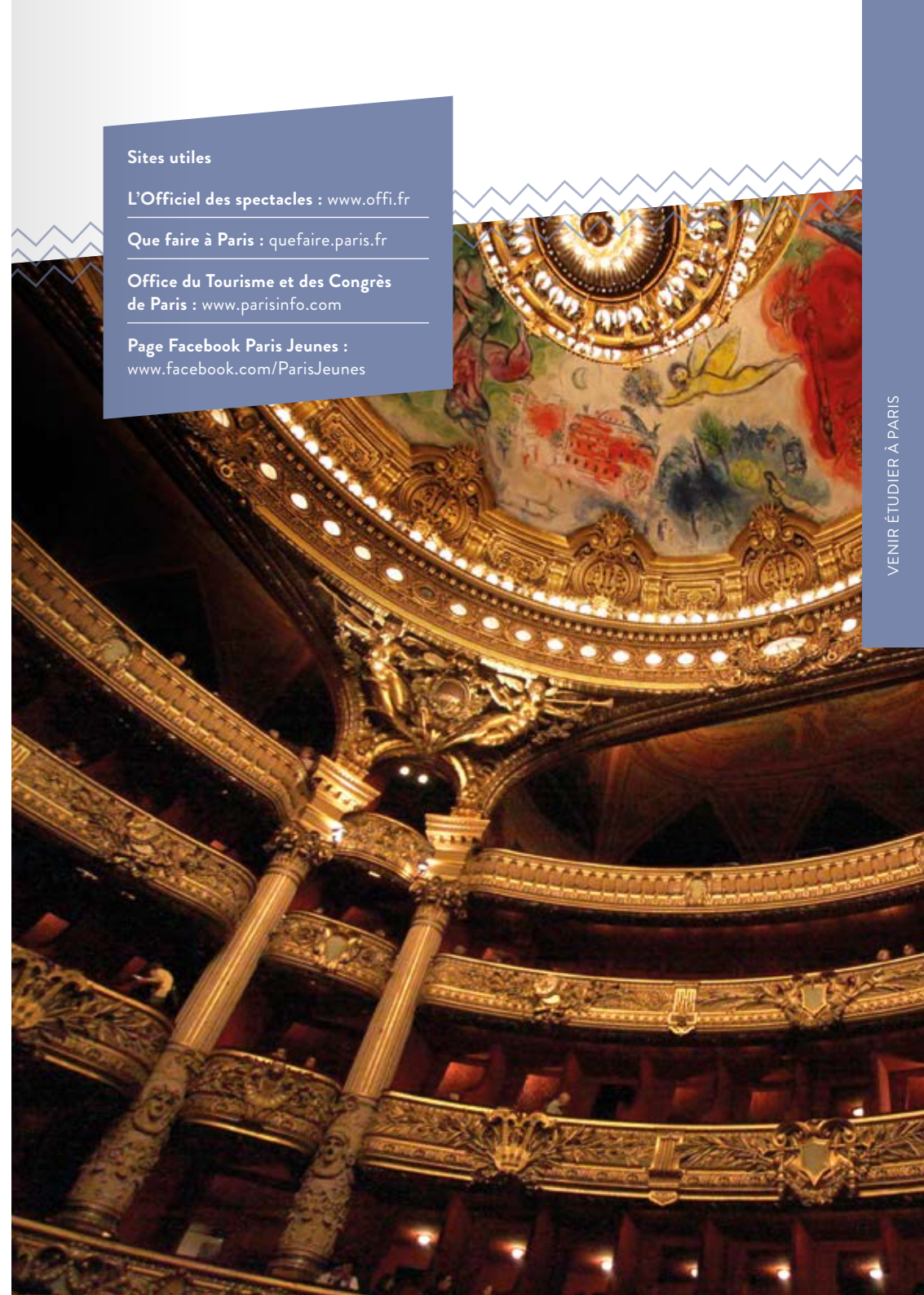
Sites utiles

L'Officiel des spectacles : www.offi.fr

Que faire à Paris : quefaire.paris.fr

Office du Tourisme et des Congrès de Paris : www.parisinfo.com

Page Facebook Paris Jeunes : www.facebook.com/ParisJeunes



3

VIE UNIVERSITAIRE

P34 Organisation des études

P36 Devenir étudiant
à Paris 1 Panthéon-Sorbonne

- > Inscription
- > Intégration

P40 Ressources

- > Services numériques
- > Bibliothèques

P45 Associations et activités culturelles

- > Associations
- > Activités culturelles

P48 Sport

P50 Restauration



3

ORGANISATION DES ÉTUDES

La France, comme de nombreux pays européens, a adhéré à la Déclaration de Bologne (1999), considérée comme le point de départ de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Afin d'assurer la reconnaissance des diplômes au niveau européen et faciliter la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs, les pays européens ont décidé d'harmoniser le système d'enseignement supérieur européen. Le système mis en place repose sur plusieurs principes.



UN CURSUS EN 3 NIVEAUX

La licence

En France, le diplôme national de licence se prépare en trois ans, soit six semestres.

Le master

À l'issue de la licence, les étudiants peuvent préparer le diplôme de master en deux ans (soit quatre semestres) qui sanctionne des parcours types de formation initiale ou continue répondant à un double objectif :

- > préparer les étudiants à se destiner à la recherche ;
- > leur offrir un parcours menant à une qualification et une insertion professionnelle de haut niveau.

Le doctorat

À l'issue du cursus master, les étudiants peuvent s'inscrire en vue de préparer un doctorat. Tous les étudiants titulaires du grade de master peuvent se porter candidat à une inscription en thèse de doctorat, qu'ils aient obtenu un diplôme de master, qu'ils soient titulaires d'un titre d'ingénieur ou d'un diplôme d'école supérieure de commerce conférant le grade de master.

La durée de préparation du doctorat est en règle générale de trois ans.

LA SEMESTRIALISATION DES ENSEIGNEMENTS

Chaque année universitaire est découpée en deux semestres représentant chacun 30 crédits ECTS (*European Credits Transfer System*). Les matières enseignées sont regroupées en UE (unité d'enseignement) qui associent des CM (cours magistraux), des TD (travaux dirigés) et des TP (travaux pratiques).

Les cours magistraux

Ils ont lieu dans les amphithéâtres appelés plus communément « amphis » et accueillent parfois plus de 1 000 étudiants.

Les TD et TP

Les travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP) sont des cours par petits groupes qui se déroulent dans des salles de cours ou dans les laboratoires et qui permettent d'approfondir les contenus et connaissances théoriques exposées dans les cours magistraux.

LE SYSTÈME DE CRÉDITS EUROPÉENS

Chaque UE correspond à un certain nombre d'ECTS, et un semestre validé correspond à 30 ECTS. Chaque unité d'enseignement validée en fin de semestre permet l'attribution de crédits ECTS. Un semestre d'études vaut 30 crédits et une année 60 ECTS. Ils correspondent au volume total du travail que l'étudiant doit fournir. Ce système facilite la reconnaissance des diplômes dans les différents pays européens. Il permet également d'acquérir des crédits capitalisables et transférables d'un établissement à un autre au sein de l'Europe.

LES COURS

Les cours à l'université débutent en général au mois de septembre et se terminent en mai-juin avant les examens de fin d'année.

SYSTÈME DE NOTATION

En France, l'échelle de notation s'étend de 0 à 20 (0 étant la plus mauvaise note et 20 la meilleure). Une moyenne de 10/20 est requise pour obtenir les crédits ECTS.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Il existe deux modes différents de contrôle des connaissances à l'université : le contrôle continu et les examens. Le contrôle continu permet de valider les connaissances avec des examens oraux et écrits répartis tout au long de l'année dans chaque matière enseignée.

Les examens regroupent le contrôle des connaissances pour l'ensemble des matières sur quelques jours. Il s'agit alors d'un examen complet, répété deux fois dans l'année. Chaque diplôme dispose de son propre règlement d'examen qui définit précisément les modalités de contrôle des connaissances.

LES RATTRAPAGES

Les sessions de rattrapage permettent de repasser un examen auquel vous n'avez pas obtenu la moyenne. Elles ont toutes les deux lieu à la fin de l'année universitaire, pour les examens du 1^{er} semestre et ceux du 2^e semestre.

Site utile

Campus France : www.campusfrance.org/fr/enseignement-superieur-francais

3

DEVENIR ÉTUDIANT À PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE

INSCRIPTION

Une fois admis(e) à Paris 1 Panthéon-Sorbonne, votre inscription se fait en trois étapes :



LA CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

Les étudiants en échange ne sont pas concernés par la CVEC. En revanche, chaque étudiant en mobilité individuelle et en formation initiale à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne doit s'acquitter de cette contribution avant de s'inscrire dans l'établissement. Le coût de cette contribution s'élève à 92€.

Vous pouvez obtenir votre attestation en deux minutes :

- > Créez-vous un compte sur [MesServices.Etudiant.gouv.fr](https://meservices.etudiant.gouv.fr)
- > Indiquez Paris comme ville d'études
- > Acquitez-vous de votre CVEC
- > Obtenez votre attestation, à présenter à Paris 1 Panthéon-Sorbonne lors de votre inscription

Vous pouvez être exonéré(e) si vous êtes dans l'un des cas suivants : vous êtes réfugié(e), bénéficiaire de la protection subsidiaire, demandeur(se) d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire, boursier(e) sur critères sociaux du Crous.

L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Si vous avez été admis(e) en programme d'échange, une fois nommé(e), vous recevrez dans un délai d'un mois environ le lien qui vous permettra de candidater à ce programme d'échange. Vous restez inscrit(e) dans votre université d'origine où vous continuez de régler vos frais de scolarité habituels. En revanche, vous êtes totalement exonéré(e) des droits d'inscription à Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Que vous soyez en programme d'échange ou que vous vous inscriviez à titre individuel, vous allez recevoir par courriel les instructions pour procéder à votre inscription administrative sur le site Primoweb de Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Ces instructions comportent un numéro de préinscription, et un tutoriel à suivre pas à pas. Pour accéder au site Primoweb, vous aurez besoin de votre numéro de préinscription et de votre date de naissance.

Si vous n'êtes pas européen(e), votre lettre d'admission vous permet de demander votre visa étudiant si vous habitez à l'étranger, ou de demander le renouvellement de votre titre de séjour si vous habitez en France.

À l'issue de votre inscription, vous recevez une confirmation à imprimer ainsi que votre numéro étudiant. Conservez ce numéro, il vous servira à activer votre compte sur l'Environnement Numérique de Travail (ENT) et ainsi accéder aux services numériques proposés par l'université.



Sur votre ENT, vous trouverez notamment un onglet « Pièces Justificatives », où vous devrez ajouter des documents afin de finaliser votre inscription.

Voici les documents à fournir :

- > Pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité)
- > Relevé de notes du diplôme de fin d'études secondaires, avec sa traduction (même pour les inscriptions en master)
- > Justificatif du paiement des droits d'inscription, en cas de paiement en ligne (copie du mail)
- > Attestation de responsabilité civile : ce document peut être obtenu auprès de votre assurance logement, complémentaire santé, etc. (l'attestation peut être ajoutée plus tard sur votre ENT).

L'INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE

Une fois que vous avez terminé votre inscription administrative à l'université, vous devez procéder à votre inscription pédagogique auprès de votre UFR. Cette étape est indispensable pour que vous puissiez passer vos examens. En revanche, les inscriptions aux cours de langues (notamment de Français Langue Étrangère), de sport ou aux activités culturelles se font directement auprès des services concernés : Département des Langues (DDL), Unité d'Enseignement de Formation aux Activités Physiques et Sportives (UEFAPS) et Service de la Vie Étudiante (SVE).

Informations spécifiques aux étudiants admis en programme d'échange :

Avant votre départ, vous devez conclure un contrat pédagogique qui liste les cours que vous suivrez à Paris 1 Panthéon-Sorbonne ainsi que les cours équivalents dont vous serez dispensé(e) dans votre université d'origine afin d'obtenir le diplôme de votre université d'origine. Une fois arrivé(e) à Paris 1 Panthéon-Sorbonne, vous devez vous inscrire aux cours qui figurent sur votre contrat pédagogique. Dans un premier temps vous devez rencontrer votre enseignant(e) délégué(e) aux relations internationales afin qu'il/elle valide la possibilité de suivre ces cours. Une fois cette étape réalisée, vous devez vous rendre au secrétariat pour procéder à l'inscription pédagogique pour chaque cours.

Contacts

Mobilité en programme d'échange :
incoming-exchange@univ-paris1.fr

Mobilité individuelle :
incoming-fulldegree@univ-paris1.fr

Inscriptions

Assistance téléphonique :
01 71 25 11 37 (depuis la France)
ou +33 1 44 07 89 45 (depuis l'étranger)

Sites utiles

CVEC : cvec.etudiant.gouv.fr

Primoweb : primo.univ-paris1.fr



INTÉGRATION

Chaque année, durant les jours précédant la rentrée du premier semestre (en septembre) et ceux précédant la rentrée du second semestre (en janvier), une semaine d'intégration est organisée à destination des étudiants internationaux en programme d'échange afin de faciliter leur intégration à l'université.



Lors de cette semaine, l'occasion est donnée aux participants d'améliorer leurs compétences en français par des cours de Français Langue Étrangère (FLE). Un test de langue en ligne est organisé avant le début de la semaine d'intégration afin de répartir les étudiants dans le cours correspondant à leur niveau. Des cours de méthodologie de travail universitaire par discipline ainsi que des cours de technique documentaire spécialisée pour faciliter l'usage des ressources numériques en bibliothèque peuvent aussi être proposés.

Lors d'une réunion d'information qui se déroule au début de la semaine d'intégration, différents interlocuteurs se relaient pour venir présenter les services de l'université, comme la direction des Relations internationales, le Département des Langues, les services des sports, de la vie étudiante et de la médecine préventive. L'association des étudiants internationaux de Paris 1 (*International Students Association of Paris 1 / ISAP1*) est également conviée à présenter les différentes activités mises en place et destinées à favoriser l'intégration des étudiants internationaux à l'université et à Paris.

La semaine d'intégration se termine par un cocktail qui constitue une occasion pour tous les étudiants d'échanger de manière plus conviviale.

Si vous souhaitez participer à la semaine d'intégration, la demande doit être faite via un formulaire qui vous sera envoyé avant la rentrée. Attention, le nombre de places est limité. L'admission à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne n'entraîne pas automatiquement l'attribution d'une place à la semaine d'intégration.

La participation à l'ensemble des cours de la semaine d'intégration n'entraîne pas l'obtention de crédits (ECTS).

Contact

orientationweek@univ-paris1.fr

Site utile

Page Facebook d'ISAP1 :
www.facebook.com/ISAP1Sorbonne

3

RESSOURCES

SERVICES NUMÉRIQUES

Dès l'inscription administrative, un identifiant vous est attribué. Avec cet identifiant, vous pouvez activer votre compte Paris 1 Panthéon-Sorbonne et créer un mot de passe.

Ce compte permet d'accéder aux services numériques de l'université sur l'Environnement Numérique de Travail (ENT), qui donne accès à tous les services en ligne, notamment :

- > les Espaces Pédagogiques Interactifs (EPI)
- > la messagerie électronique
- > un espace de stockage personnel
- > les résultats aux examens
- > l'annuaire de l'université
- > les ressources documentaires en ligne
- > les catalogues des bibliothèques
- > le compte lecteur



ÉTUDIER AVEC LE NUMÉRIQUE

Les EPI (Espaces Pédagogiques Interactifs) permettent de consulter des informations et de télécharger les documents (cours, exercices, travaux dirigés, plans de cours, annales d'examens, bibliographies, etc.) que les enseignants mettent en ligne. Ils permettent aussi d'effectuer les activités pédagogiques proposées par les enseignants (exercices interactifs, dépôts de devoirs, forums, etc.).



PIX

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne propose aux étudiants de licence de passer la certification Pix. Il s'agit d'une plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques.

LES SALLES LIBRE-SERVICE

Des salles équipées en informatique en libre-service sont mises à la disposition des étudiants de Paris 1 Panthéon-Sorbonne en possession de leur carte d'étudiant :

> Centre Pierre-Mendès-France : salle B14.03

> Centre Sorbonne : salle C614

Le réseau Wi-Fi (EDUSPOT) est disponible sur chaque site de l'université et également dans la plupart des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

En cas de difficulté lors de l'utilisation des services numériques de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, utilisez l'onglet « Assistance » de votre ENT.

Contact

Assistance informatique :
assistance-dsiun@univ-paris1.fr

Sites utiles

Guide complet des usages
du numérique : ent.univ-paris1.fr/gun

Site web du Service des Usages
Numériques :
numerique.panthéonsorbonne.fr

Site web du Pix : pix.fr

BIBLIOTHÈQUES

Près des deux tiers des étudiants inscrits en licence à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne se rendent au moins une fois par semaine dans les bibliothèques de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et les bibliothèques interuniversitaires.



la bibliothèque Cujas, la bibliothèque Sainte-Barbe et la bibliothèque Sainte-Genève.

Alors que les étudiants de L1 et L2 utilisent en majorité la bibliothèque de PMF, ceux de L3 fréquentent plus souvent les bibliothèques interuniversitaires. D'autres centres réservés aux étudiants inscrits en M2 et en doctorat ne sont pas répertoriés ici mais leur liste est consultable sur le site de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, dans la rubrique « Bibliothèques ».

Les plus fréquentées sont celles du Centre Pierre-Mendès-France (PMF) ainsi que les bibliothèques interuniversitaires du 5^e arrondissement : la BIS (Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne),

CONSULTATION ET EMPRUNTS DE DOCUMENTS

Les ouvrages, revues et journaux accessibles dans les bibliothèques de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sont signalés dans le catalogue en ligne consultable librement sur l'ENT à partir de tout poste connecté à Internet. Ce catalogue permet de repérer si l'ouvrage se trouve dans une des bibliothèques et s'il n'est pas prêté à un autre lecteur.

La documentation électronique (revues et livres électroniques, bases de données, etc.) est accessible par l'intermédiaire du portail Domino.

Un document qui ne figure pas dans le catalogue et qui n'est pas accessible dans une autre bibliothèque de Paris ou de région parisienne peut être transmis via le prêt entre bibliothèques (PEB). Ce service est réservé aux membres de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (étudiants, enseignants, chercheurs, personnels).

PRINCIPALES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

Des bibliothèques plus spécialisées existent dans chaque discipline. Les conditions d'accès à chaque bibliothèque peuvent varier selon votre domaine et votre niveau d'études. Renseignez-vous sur le site web de l'université pour en savoir plus.

Localisation	Domaines
Bibliothèque Pierre Mendès-France Centre PMF 90, rue de Tolbiac 75013 Paris 5 ^e étage (ascenseurs verts)	Sciences politiques Économie et gestion Philosophie, histoire, géographie, art, archéologie Sciences sociales Informatique et sciences de l'information
Bibliothèque Sainte-Barbe 4, rue Valette 75005 Paris	Droit et science politique Sciences économiques et de gestion Lettres et langues Arts Sciences humaines et sociales Santé
Bibliothèque Sainte-Geneviève 10, place du Panthéon 75005 Paris	Lettres Arts Sciences humaines et sociales Collections patrimoniales
Centre de documentation de l'UFR03 Centre Vivienne 2, rue Vivienne 75002 Paris 1 ^{er} étage	Histoire de l'art Photographie Cinéma

Bibliothèque de l'École des Arts de la Sorbonne Centre Saint-Charles 47, rue des bergers 75015 Paris 2 ^e étage, salle 260 (à côté de l'ascenseur)	Arts plastiques et sciences de l'art
Bibliothèque Michelet Centre Michelet 3, rue Michelet 75006 Paris Entresol	Histoire de l'art Archéologie
Bibliothèque Jean-Claude Colliard Campus Port-Royal 1, rue de la Glacière 75013 Paris	Droit
Bibliothèque Cujas 2, rue Cujas 75005 Paris	Droit Économie Science politique
Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne (BIS) Centre Sorbonne 17, rue de la Sorbonne 75005 Paris Entrée par les galeries Sorbon et Richelieu	Histoire Philosophie Littérature Géographie Collections patrimoniales Sciences de l'Antiquité
Bibliothèque Lavis Centre Sorbonne 17, rue de la Sorbonne 75005 Paris Escalier C, 3 ^e étage	Histoire
Bibliothèque d'archéologie et des sciences de l'antiquité - Maison René Ginouvès 21, allée de l'Université 92023 Nanterre Rez-de-chaussée	Archéologie Préhistoire et protohistoire Ethnologie et sociologie comparative Ethnomusicologie Histoire ancienne et médiévale Lettres classiques
Bibliothèque Cuzin Centre Sorbonne 17, rue de la Sorbonne 75005 Paris Escalier C, 1 ^{er} étage gauche	Philosophie
Bibliothèque de l'Institut de géographie de la Sorbonne 191, rue Saint Jacques 75005 Paris	Géographie

Localisation

Domaines

Bibliothèque Jacques Lagroye

Centre Sorbonne
14, rue Cujas 75005 Paris
Escalier K, bureau H611

Science politique

Centre de documentation du CES

Maison des Sciences Économiques (MSE)
106/112, boulevard de l'Hôpital 75013 Paris
Rez-de-chaussée

Sciences économiques
Mathématiques appliquées

Bibliothèque de l'Institut d'Études du Développement de la Sorbonne

45 bis, avenue de la Belle Gabrielle
94130 Paris
Bâtiment 1, salle 025

Études du développement

Centre de documentation de l'ISST

Centre Bourg-la-Reine
16, bd Carnot 92340 Bourg-la-Reine

Sociologie
Droit
Économie
Gestion

Contact

Service du prêt :
pretbu@univ-paris1.fr

Site utiles

Site web des bibliothèques :
bibliotheques.pantheonsorbonne.fr

Portail Domino : domino.univ-paris1.fr

3

ASSOCIATIONS ET ACTIVITÉS CULTURELLES

ASSOCIATIONS

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne compte de nombreuses associations étudiantes. Associations culturelles, sportives, syndicales ou de solidarité : le choix est large si vous souhaitez vous investir dans la vie associative de l'université.



C'est un excellent moyen de rencontrer d'autres étudiants et de s'enrichir sur le plan personnel : pensez à suivre les actualités des associations et à vous engager si vous le souhaitez.

L'association des étudiants internationaux de Paris 1 (*International Students Association of Paris 1 / ISAPI*) a pour objectif d'aider les étudiants internationaux à s'intégrer à l'université par un système de tutorat, et en leur proposant diverses activités, notamment culturelles. Que vous soyez étudiant(e) en programme d'échange ou non, que vous restiez un semestre, une année, ou plus longtemps, vous pourrez profiter durant toute l'année des événements organisés par ISAPI.

Vous pouvez retrouver la liste des associations de Paris 1 Panthéon-Sorbonne ainsi que les contacts sur le site de l'université.

Tout au long de l'année, les associations de Paris 1 Panthéon-Sorbonne organisent des événements, relayés par le Service de la Vie Étudiante (SVE) sur sa page Facebook.

Contact

Service de la Vie Étudiante :
sve@univ-paris1.fr

Site utile

Page web « Vie associative » :
pantheonsorbonne.fr/vie-etudiante/vie-associative

ACTIVITÉS CULTURELLES

Pour celles et ceux qui aiment le théâtre, la musique, écrire ou qui souhaitent découvrir le monde de la radio, le service de la vie culturelle propose différents ateliers culturels à destination des étudiants et relaie aussi les événements organisés par les associations de l'université.

Théâtre

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne vous propose trois ateliers théâtre, que vous soyez débutant(e) ou non, vous permettant ainsi de découvrir ou parfaire votre pratique du jeu théâtral et de la scène.

L'inscription aux ateliers théâtre en partenariat avec le Théâtre des Quartiers d'Ivry et l'Odéon-Théâtre de l'Europe vous permettront aussi de bénéficier de places de spectacles à tarif réduit.

Des répétitions, à raison de deux ou trois heures par semaine, sont prévues dans les locaux de l'université ou dans d'autres lieux à Paris. Chaque atelier donne lieu à une représentation à la fin de l'année.

Tous les ateliers sont annuels, l'inscription se fait donc en début d'année académique, et le nombre de places est limité.

Si vous souhaitez vous familiariser aux techniques de l'improvisation, un atelier spécifique d'improvisation théâtrale en anglais est également proposé.

Musique

L'Orchestre et Chœur des Universités de Paris (O.C.U.P.) est une association ouverte aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur de Paris et d'Île-de-France. Elle vous permet non seulement de partager votre passion de la musique mais encourage également les rencontres pluridisciplinaires entre étudiants venus d'horizons différents. L'orchestre et le chœur se produisent plusieurs fois par an lors de concerts dans des universités parisiennes et européennes et dans d'autres lieux prestigieux.

Le recrutement dans l'orchestre ou le chœur se fait en début d'année académique et les auditions de recrutement sont organisées en septembre. Pour intégrer l'orchestre, une pratique musicale confirmée est demandée. Intégrer le chœur est en revanche possible si vous êtes débutant(e).

Photographie

Débutant(e) ou confirmé(e), vous pouvez participer à un atelier photographie qui vous permet de vous former aux techniques élémentaires de prises de vue et qui aborde également les étapes du travail de post-production. Sans équipement spécifique requis, les séances ont lieu une fois par semaine dans les locaux de l'université. L'inscription se fait pour l'année entière et le nombre de places est limité.

Écriture

Si vous souhaitez vous lancer dans l'écriture ou progresser dans votre pratique, l'université vous propose un atelier d'écriture animé par une romancière. Lieu d'expression et d'échange, il vous permet de découvrir les bienfaits de l'écriture en groupe, à raison de deux séances par mois pendant trois heures chacune. L'inscription se fait pour l'année entière et le nombre de places est limité.

Radio

En partenariat avec Radio Campus Paris, radio locale et indépendante des étudiants et des jeunes franciliens, Paris 1 Panthéon-Sorbonne propose un atelier radio qui permet de se former aux techniques de réalisation et de montage, d'apprendre à réaliser des reportages et des chroniques, et à conduire des interviews. Au cours des différentes séances, vous créez un projet éditorial qui conduira à la réalisation et l'enregistrement d'une émission dans les conditions du direct, en public et avec des invités. L'inscription se fait au début de chaque semestre et le nombre de places est limité.

Actualité culturelle

Le Service de la Vie Étudiante organise chaque année en mars le Festival du film court étudiant de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Cet événement est l'occasion pour les étudiants de l'université de présenter leurs réalisations au public et à un jury composé d'universitaires et de professionnels. Une quinzaine de courts-métrages sont ensuite sélectionnés pour être projetés lors d'une séance « compétition » organisée dans un cinéma parisien.

Tout au long de l'année, des projections de documentaires, des conférences, des expositions ou encore des débats sont organisés dans les différents centres de l'université. Grâce à de nombreux partenariats avec des théâtres et d'autres lieux culturels, Paris 1 Panthéon-Sorbonne vous permet de bénéficier de tarifs avantageux pour des spectacles à Paris et en Île-de-France.

Contactez directement le Service de la Vie Étudiante et consultez leur page Facebook pour plus d'informations concernant les associations, les différents partenariats, les ateliers et événements culturels proposés à l'université. Vous y retrouverez également les dernières actualités culturelles, comme le nouvel atelier lancé en partenariat avec l'Institut du monde arabe.

Sites utiles

SVE : www.facebook.com/VieEtudianteUnivParis1PanthéonSorbonne

ISAPI : www.facebook.com/ISAPISorbonne

O.C.U.P. : www.ocup.fr

Radio Campus Paris :
www.radiocampusparis.org

3

SPORT

Vous avez la possibilité de participer gratuitement à de nombreuses activités sportives dans le cadre de votre cursus universitaire ou à titre personnel.

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION EN ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (UEFAPS)

L'encadrement des activités dans le cadre de l'UEFAPS est assuré par des enseignants d'éducation physique et sportive, spécialistes de leur activité. L'équipe d'enseignants propose de nombreuses activités, du débutant à l'expert. La liste des activités, le planning, les lieux des installations et autres informations sont disponibles sur la page web de l'UEFAPS.

Formation qualifiante (UE ou bonus)

Une trentaine d'activités aux niveaux débutant, intermédiaire et avancé vous sont proposées. La pratique d'une seule activité est possible dans ce cadre.

Vous avez la possibilité de faire reconnaître votre pratique d'une activité sportive en bonus, et ainsi obtenir jusqu'à 0,5 point maximum sur votre moyenne coefficientée du semestre. Vous pouvez également choisir une activité sportive en option intégrée à une Unité d'Enseignement (UE) de votre cursus, et ainsi obtenir des crédits ECTS.

Veillez noter que les modalités de reconnaissance des activités sportives peuvent varier selon votre niveau d'études et votre UFR.

Formation personnelle (non qualifiante)

Plus de 60 activités sportives sont disponibles pour une pratique semestrielle à titre personnel. Ces activités ne compteront pas dans votre cursus.

Étudiants en situation de handicap

Les étudiants en situation de handicap peuvent être inclus dans les cours réguliers et/ou demander des créneaux spécifiques et ainsi pratiquer une activité sportive dans le cadre du Parcours Personnalisé d'Éducation Physique et Sportive (PPEPS).

Comment s'inscrire ?

Vous devez vous inscrire en ligne via l'application RéserveSport. Vous devrez vous rendre au premier cours avec votre carte d'étudiant de l'année en cours et un certificat médical français de non contre-indication à la pratique du ou des sports choisis, datant de moins de trois mois.

ASSOCIATION SPORTIVE : AS PARIS 1

Affiliée à la Fédération Française du Sport Universitaire, l'AS Paris 1 propose un ensemble de compétitions de tous niveaux. Les programmes et les résultats sont à consulter sur le site de la Ligue Paris Île-de-France du Sport Universitaire (LIFSU). Les compétitions ont lieu généralement à partir de la 1^{ère} semaine de novembre. Vous devez être licencié(e) dès la 1^{ère} compétition.



Comment s'inscrire à l'AS ?

Vous devez vous présenter au bureau C803 muni(e) de votre carte étudiante, de 3 photos, et d'un certificat de non contre-indication à la pratique et à la compétition du sport choisi. La cotisation est payable en chèque ou en espèces.

Contacts

UEFAPS : uefaps@univ-paris1.fr

AS Paris 1 : assport@univ-paris1.fr

Sites utiles

UEFAPS : sport.pantheonsorbonne.fr

AS Paris 1 : association-sportive.pantheonsorbonne.fr

RéservaSport : rsport.univ-paris1.fr

PPEPS : sport.pantheonsorbonne.fr/inclusion

LIFSU : sport-u-iledefrance.com

3

RESTAURATION

Situés à proximité des campus universitaires, les différents lieux de restauration du Crous proposent des repas complets pour 3,30€, sur place ou à emporter. Avec un système de menu à 6 points (le plat principal valant 3 à 5 points, les entrées et desserts 1 ou 2 points), vous pourrez vous restaurer dans l'un des restaurants universitaires (RU), cafétérias et *food-trucks* du Crous de Paris.

Pour trouver le restaurant universitaire le plus près de votre lieu d'études ou la cafétéria ouverte le plus tard, rendez-vous sur le site du Crous, dans l'onglet « Restauration ».

PRINCIPAUX RU POUR LES ÉTUDIANTS DE PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE

Bullier	39, av. Georges Bernanos – 75005 Paris
Censier	31, rue Geoffroy Saint Hilaire – 75005 Paris
Châtelet	10, rue Jean Calvin – 75005 Paris
Mabillon	3, rue Mabillon – 75006 Paris
Halle aux Farines	3, esplanade Pierre Vidal Naquet – 75013 Paris
Grands Moulins	14, esplanade Pierre Vidal Naquet – 75013 Paris
La Barge du Crous de Paris	2 Quai Port de la Gare – 75013 Paris
Cité Internationale	23 boulevard Jourdan – 75014 Paris
Clignancourt	17 rue Francis de Croisset – 75018 Paris
Condorcet	14, cours des Humanités - 93300 Aubervilliers



Sites utiles

Crous : www.crous-paris.fr/restauration

Izly : www.izly.fr

LE PAIEMENT MAGNÉTIQUE « IZLY »

Tous les restaurants et cafétérias du Crous sont équipés du système de paiement magnétique « Izly ».

Ce système de paiement est plus rapide (sans contact), plus simple (rechargeable sur le site internet ou l'application mobile Izly) et plus sécurisé (l'argent reste disponible en cas de perte de la carte). Pour tous les étudiants de l'Académie de Paris, la carte étudiante est également la carte Izly sans contact. Vous devez simplement créer un compte en ligne à partir de votre adresse e-mail de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.



4

INFORMATIONS PRATIQUES

P54 **Calendrier universitaire**

P58 **Centres de Paris 1
Panthéon-Sorbonne**

P60 **Acronymes utiles**

P62 **Contacts**

- > Maison Internationale
- > Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- > Numéros d'urgence

P63 **Check-lists récapitulatives**



4

CALENDRIER UNIVERSITAIRE

1^{ER} SEMESTRE 2021-2022

Lundi 13 septembre - samedi 23 octobre : enseignements
 Dimanche 24 octobre - lundi 1^{er} novembre : vacances de la Toussaint
 Mardi 2 novembre - samedi 18 décembre : enseignements
 Dimanche 19 décembre - lundi 3 janvier : vacances de Noël
 Mardi 4 janvier - mercredi 19 janvier : examens 1^{er} semestre


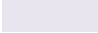

2^E SEMESTRE 2021-2022

Lundi 24 janvier - samedi 26 février : enseignements
 Dimanche 27 février - dimanche 6 mars : vacances d'hiver
 Lundi 7 mars - samedi 23 avril : enseignements
 Dimanche 24 avril - dimanche 1^{er} mai : vacances de printemps
 Mercredi 4 mai - mercredi 18 mai : examens 2^e semestre
 Samedi 2 juillet : vacances d'été

7 juin 2022 : publication des résultats sur l'espace numérique de travail

RATTRAPAGES

Lundi 13 juin - jeudi 30 juin : rattrapages examens 1^{er} et 2^e semestres

- Enseignements 
- Vacances et jours fériés 
- Examens 

SEMESTRE 1

Septembre

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Octobre

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Novembre

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Décembre

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

SEMESTRE 2

Janvier						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Février						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

Mai						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Juin						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	1	2	

Mars						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Avril						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

JOURS FÉRIÉS 2021-2022

- Lundi 1^{er} novembre 2021 : Toussaint
- Jeudi 11 novembre 2021 : Armistice 1918
- Samedi 25 décembre 2021 : Noël
- Samedi 1^{er} janvier 2022 : Jour de l'An
- Lundi 18 avril 2022 : Lundi de Pâques
- Dimanche 1^{er} mai 2022 : Fête du Travail
- Dimanche 8 mai 2022 : Victoire de 1945
- Jeudi 26 mai 2022 : Ascension
- Lundi 6 juin 2022 : Lundi de Pentecôte
- Jeudi 14 juillet 2022 : Fête nationale
- Lundi 15 août 2022 : Assomption

4

CENTRES DE PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE

1 > **Campus Condorcet**
8, cours des Humanités
93300 Aubervilliers

2 > **Campus Port-Royal
Centre Lourcine**
1, rue de la Glacière
75013 Paris

3 > **Campus Port-Royal
Centre René-Cassin**
17, rue Saint-Hippolyte
75013 Paris

4 > **Centre 17 rue de Tolbiac**
17, rue de Tolbiac
75013 Paris

5 > **Centre Bourg-la-Reine**
16, boulevard Carnot
92340 Bourg-la-Reine

6 > **Centre Broca**
21, rue Broca
75005 Paris

7 > **Centre Cujas**
2, rue Cujas
75005 Paris

8 > **Centre de Nogent-sur-Marne**
45 bis, avenue de la Belle Gabrielle
94130 Nogent-sur-Marne

9 > **Centre Malher**
9, rue Malher
75004 Paris

10 > **Centre Panthéon**
12, place du Panthéon
75005 Paris

11 > **Centre Pierre-Mendès-France**
90, rue de Tolbiac
75013 Paris

12 > **Centre rue d'Ulm**
1, rue d'Ulm
75005 Paris

13 > **Centre Saint-Charles**
47-53, rue des Bergers
75015 Paris

14 > **Centre Sainte-Barbe**
4, rue Valette
75005 Paris

15 > **Galerie Colbert**
2, rue Vivienne
75002 Paris

16 > **Institut d'art et d'archéologie**
3, rue Michelet
75006 Paris

17 > **Institut de Géographie**
191, rue Saint-Jacques
75005 Paris

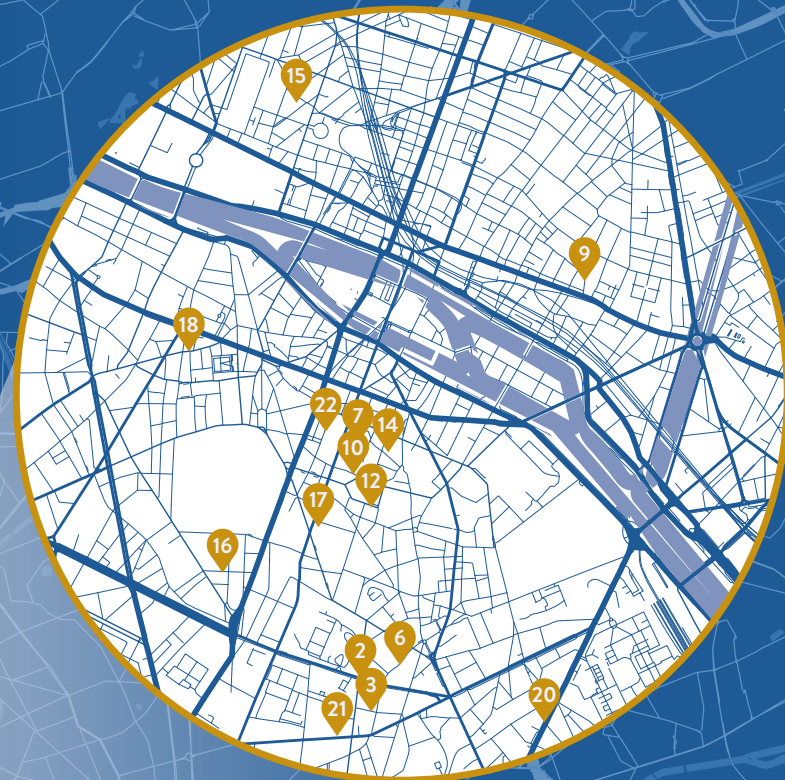
18 > **Maison de la Philosophie
Centre Marin Mersenne**
13, rue du Four
75006 Paris

19 > **Maison des Sciences
de l'Homme Mondes**
21, allée de l'université
92000 Nanterre

20 > **Maison des Sciences Économiques**
106-112, boulevard de l'Hôpital
75013 Paris

21 > **Maison Internationale (direction
des Relations internationales)**
58, boulevard Arago
75013 Paris

22 > **Sorbonne**
17, rue de la Sorbonne
75005 Paris



4

ACRONYMES UTILES

ANEF

Administration Numérique pour les Étrangers en France

APL

Aide Personnalisée au Logement

BU

Bibliothèque Universitaire

CAF

Caisse d'Allocations Familiales

CC

Contrôle Continu

CEAM

Carte Européenne d'Assurance Maladie

CM

Cours Magistral

CMU

Couverture Maladie Universelle

CPAM

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CROUS

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

DAJI

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles

DELF

Diplôme d'Études en Langue Française

DALF

Diplôme Approfondi de Langue Française

DDL

Département Des Langues

DEVE

Direction des Études et de la Vie Étudiante

DIREVAL

Direction de la Recherche et de la Valorisation

DRI

Direction des Relations Internationales

DU

Diplôme Universitaire

ECTS

European Credit Transfer System

ENT

Environnement Numérique de Travail

EPI

Espaces Pédagogiques Interactifs

ESN

Erasmus Student Network

FLE

Français Langue Étrangère

LMD

Licence Master Doctorat

PMF

Centre Pierre-Mendès-France

RATP

Régie Autonome des Transports Parisiens

RER

Réseau Express Régional

RIB

Relevé d'Identité Bancaire

RU

Restaurant Universitaire

SAMU

Service d'Aide Médicale Urgente

SCD

Service Commun de Documentation

SCUIO

Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation

SNCF

Société Nationale des Chemins de fer Français

TCF

Test de Connaissance de Français

TD

Travaux Dirigés

TP

Travaux Pratiques

TER

Train Express Régional

TGV

Train à Grande Vitesse

UE

Unité d'Enseignement

UEFAPS

Unité d'Enseignement de Formation aux Activités Physiques et Sportives

UFR

Unité de Formation et de Recherche

VLS-T

Visa Long Séjour Temporaire

VLS-TS

Visa Long Séjour valant Titre de Séjour

4

CONTACTS

MAISON INTERNATIONALE

ADRESSE

58 boulevard Arago
75013 Paris

HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC

Consultez le site web international pour connaître les horaires d'ouverture :
<https://international.pantheonsorbonne.fr>

Accueil

international-contact@univ-paris1.fr
01 87 03 02 10

PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE

Standard

01 44 07 80 00

Assistance téléphonique (inscriptions)

01 71 25 11 37
(+33 1 44 07 89 45 depuis l'étranger)

NUMÉROS D'URGENCE

- > Numéro général d'urgence : 112
- > SAMU : 15
- > Pompiers : 18
- > Police : 17
- > SOS Médecins : 36 24
- > Centre Antipoison : 01 40 05 48 48
- > Objets trouvés : 34 30

Mobilité entrante en programme d'échange

incoming-exchange@univ-paris1.fr
01 87 03 02 22

Logement

international-housing@univ-paris1.fr
01 87 03 02 29

Semaine d'intégration

orientationweek@univ-paris1.fr
01 87 03 02 29

Mobilité entrante individuelle

incoming-fulldegree@univ-paris1.fr
01 87 03 02 20

Social

social.pantheon@crous-paris.fr

Santé

01 44 07 89 50

Relais handicap

handi@univ-paris1.fr

4

CHECK-LISTS RÉCAPITULATIVES

AVANT VOTRE ARRIVÉE

NE PAS OUBLIER :

- Une pièce d'identité (+ un acte de naissance, traduit en français, pour les étudiants en mobilité individuelle)
- Votre lettre d'admission à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- La photocopie de votre diplôme de fin d'études secondaires
- La photocopie de votre dernier diplôme obtenu (pour les étudiants en mobilité individuelle)
- Un document de votre banque comportant vos informations bancaires

À FAIRE :

- Faire votre demande de visa auprès des autorités consulaires de votre pays de résidence (pour les étudiants non-européens)
- Faire votre demande de carte européenne d'assurance maladie (pour les étudiants européens)
- Penser à prendre suffisamment d'espèces et/ou une carte bancaire pour vos premiers frais sur place
- Pour les étudiants en situation de handicap : penser à prendre vos documents médicaux traduits en français

À VOTRE ARRIVÉE

- Valider votre visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) en ligne (pour les non-Européens)
- Ouvrir un compte bancaire
- Souscrire une assurance habitation dès que vous avez une adresse en France
- S'inscrire auprès de la CPAM (pour les étudiants qui ne possèdent pas de carte européenne d'assurance maladie)
- Obtenir votre attestation de responsabilité civile (auprès d'un assureur, d'une mutuelle ou d'une banque)
- Obtenir votre attestation d'acquittement ou d'exonération de la CVEC (pour les étudiants concernés)
- Procéder à votre inscription administrative
- Activer votre ENT
- Prendre contact avec l'enseignant(e) délégué(e) de votre UFR ou institut pour modifier et/ou valider votre contrat pédagogique (pour les étudiants en programme d'échange)
- Procéder à votre inscription pédagogique



Direction des Relations internationales

58 boulevard Arago – 75013 Paris – France

international.pantheonsorbonne.fr